

Droit de la fonction publique

Vendredi 2 juin 2023
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

Didier JEAN-PIERRE

Avocat associé, Cabinet Jean-Pierre & Walgenwitz, Professeur de Droit Public à l'Université d'Aix-Marseille

Organisé par :

Jean-François ROUHAUD

Avocat au Barreau de Rennes – Lexcap
Spécialiste en droit public et en droit immobilier, Responsable de la commission de droit public

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Eurojuris - Wojo
82 avenue du Maine
75014 PARIS

Spécialités / compétences :

Droit public, droit de la fonction publique

Public visé

Avocats, juristes, commissaires de justice, experts-comptables, notaires.

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à tous les professionnels du droit en exercice.

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX
EUROJURIS FRANCE
82 avenue du Maine
75014 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la certification Qualiopi pour les actions de formation. Cette formation peut donc être prise en charge par les organismes financeurs. Numéro de déclaration d'activité d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas agrément de l'Etat.

Validité du programme du 1er avril au 30 juin 2023 – Version 1

Programme du séminaire

Objectifs : A la fin de cette formation, le participant saura comment traiter le harcèlement et les discriminations dans la fonction publique, ainsi que les accidents et maladies professionnelles dans la fonction publique.

Programme pédagogique de la journée :

MATIN

Thème 1 : Savoir traiter les affaires de harcèlement moral, de harcèlement sexuel et des discriminations dans la fonction publique

1. Notions de harcèlement moral, sexuel et discriminations devant le juge administratif
2. L'encadrement par la jurisprudence des enquêtes administratives internes
3. Garanties du droit disciplinaire et « danthonysation » de certaines irrégularités
4. Jurisprudence relative à la protection fonctionnelle
5. Contentieux des changements d'affectation

APRES-MIDI

Thème 2 : L'accident du travail et la maladie professionnelle dans la fonction publique

1. Accident de service et accident de trajet
2. Maladie contractée en service
3. Congé d'invalidité temporaire
4. Obligation de reclassement de l'agent par l'administration

Droit de la fonction publique

Vendredi 2 juin 2023
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

Didier JEAN-PIERRE

Avocat associé, Cabinet Jean-Pierre & Walgenwitz, Professeur de Droit Public à l'Université d'Aix-Marseille

Organisé par :

Jean-François ROUHAUD

Avocat au Barreau de Rennes – Lexcap
Spécialiste en droit public et en droit immobilier, Responsable de la commission de droit public

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Eurojuris - Wojo
82 avenue du Maine
75014 PARIS

Spécialités / compétences :

Droit public, droit de la fonction publique

Public visé

Avocats, juristes, commissaires de justice, experts-comptables, notaires.

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à tous les professionnels du droit en exercice.

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX
EUROJURIS FRANCE
82 avenue du Maine
75014 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la certification Qualiopi pour les actions de formation. Cette formation peut donc être prise en charge par les organismes financeurs. Numéro de déclaration d'activité d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas agrément de l'Etat.

Validité du programme du 1er avril au 30 juin 2023 – Version 1

Déroulé horaire de la journée :

- 9h-9h15 : Accueil des participants (café d'accueil)
- 9h15-9h30 : Introduction
- 9h30-11h : Harcèlement moral et harcèlement sexuel dans la fonction publique
- 11h-11h10 : Pause-café
- 11h10-12h45 : Discriminations dans la fonction publique
- 12h45-13h45 : pause déjeuner (déjeuner inclus)
- 13h45-14h : Echanges avec les participants
- 14h-17h15 : Accidents du travail et maladies professionnelles dans la fonction publique
- 17h15-17h30 : Echanges entre l'intervenant et les participants afin de valider les acquis des participants et de répondre aux questions

Méthode pédagogique utilisée :

Toutes nos formations utilisent des méthodes de formation démonstratives, avec des temps d'échanges entre l'intervenant et les participants. L'intervenant et / ou le responsable de la commission interrogeront à intervalles réguliers les participants afin de s'assurer du bon déroulement de la formation. A l'issue de la formation un questionnaire sera adressé au participant.

Référent Handicap :

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre l'une de nos formations ? Vous pouvez contacter Virginie Mereghetti-Fillieux, Référent Handicap, par téléphone au 01 46 33 07 19 ou par mail à formation@eurojuris.fr afin que nous puissions échanger sur des solutions adaptées à votre situation.

Vous souhaitez suivre cette formation en visioconférence ?

Nous proposons le suivi en visioconférence pour toutes nos formations. Nous utilisons comme système de visioconférence Zoom, qui permet au stagiaire de suivre la formation en direct, et de poser les questions qu'il souhaite soit en activant son micro, soit via un système de chat intégré à Zoom. Il est demandé à tous les participants suivant une formation en visioconférence de disposer d'une bonne connexion internet ainsi que d'une webcam.

Inscription

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre en présentiel : 348 € TTC, soit 290€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre en visioconférence : 480€ TTC, soit 400€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre : 720€ TTC, soit 600 € H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre en visioconférence : 960€ TTC, soit 800€ H.T.
- Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : Prénom :

Cabinet - Société: Profession :

N° INSEE :

Modalités et délais d'inscription / d'annulation :

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription par mail à formation@eurojuris.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Eurojuris France – 45 Quai des Grands Augustins – 75006 Paris. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.eurojuris.fr/formations.htm>. Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France, ou à effectuer par virement.

Il est possible de s'inscrire en présentiel à une formation jusqu'à la veille de la formation, dans la limite des places disponibles. Pour un suivi en visioconférence l'inscription doit se faire au moins 10 jours avant la formation. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris sont acceptées.